



Faucheurs Volontaires d'OGM COMMUNIQUE DES 15 DE NONETTE

"NOUS REFUSONS DE PAYER"

Depuis le 4 novembre 2005, les 12 condamnés (3 en effet avaient été écartés de la procédure pour vice de forme) étaient "à la merci" d'une procédure exécutoire à leur encontre de la part des parties civiles: la SCA Limagrain, l'agro-manager et Meristem Therapeutics.

"Le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand a condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis 12 des 15 faucheurs anti-OGM de Nonette

Le tribunal a condamné solidairement à payer la somme de 10.000 euros à Meristem pour préjudice moral, 272,12 euros à Lima grain, la coopérative semencière qui détient 18 % du capital de Meristem, en réparation de son préjudice financier et 1.000 euros pour son préjudice moral, et 1.000 euros à Thierry Dumergue, propriétaire du champ détruit pour préjudice moral et 1.489,74 euros pour préjudice matériel.

Enfin, les 12 militants devront verser mille euros à chacune des trois parties civiles que sont Meristem Therapeutics, Limagrain et Thierry Dumergue"

Le 19 septembre 2006, Monique Burnichon a reçu un 1er commandement de payer avant saisie mobilière de part de la SCA Limagrain et l'agro-manager.

Le 12 octobre 2006, c'est Franck Legrand qui a reçu un commandement du même type de la part des 2 mêmes parties civiles.

A ce jour la société Meristem Therapeutics, qui avait obtenu devant le tribunal la plus grosse partie des dommages et intérêts, ne s'est pas manifestée.

Depuis, malgré diverses pressions, tous les 15 ont continué à refuser de payer.

Le 25 octobre, les 15 ont pris collectivement la décision de continuer à résister.

Ils ont décidé d'un recours en annulation pour la procédure à l'encontre de Franck. C'est le cabinet Roux qui a été chargé par les 15 de mener ce recours.

Le recours en annulation de Franck sera examiné par le Juge de l'exécution de Montpellier (34) le 18 décembre prochain.

Le 18 novembre, Monique a reçu cette fois-ci une convocation au tribunal d'instance de son domicile pour une audience de conciliation avec la SCA Limagrain avant une saisie arrêt sur son salaire. Cette audience est prévue le 11 décembre prochain au tribunal du Chambon Feugerolles (42) à 9h30.

La lutte continue

Monique Burnichon, Franck Legrand, Serge Costil, Pierre Sellenet, Dominique Lathiere, Olivier Lathiere, Eric Le Balier, Laetitia Juban, Jacques Ducreux, Anne-Marie Dupuis, Christophe Goby, Jean-Christophe Sergere, Josh Imeson, Jérôme Remia, Thomas Plassard.

Le 25 nov. 06

Tél : 04.67.55.68.79 – 04.77.89.40.76